

Santé / Le MR s'interroge sur la vaccination contre certains cancers du col

Un vaccin scolaire qui préoccupe

L'ESSENTIEL

- Le vaccin contre certains cancers du col de l'utérus est proposé, cette année, aux 26.000 étudiantes de 2^e année du secondaire.
- Deux députées MR interpellent la ministre de la Santé, ce mercredi.
- Elles exigent une information objective sur le vaccin.

La controverse sur la vaccination des jeunes filles contre certaines formes du cancer du col de l'utérus gagne du terrain. Ce ne sont plus seulement les adversaires traditionnels des vaccins, comme le collectif Initiative citoyenne, qui s'interrogent sur l'opportunité de la campagne scolaire. La perplexité s'affiche aussi au Parlement de la Communauté française. L'opposition MR, ce mercredi, exige des explications de la ministre de la Santé, Fadila Laanan (PS).

C'est la Flandre qui a été la première, en Belgique, à lancer un programme de vaccination des jeunes filles contre certaines souches du papillomavirus (HPV) responsables de 70 % des cancers du col de l'utérus. Au cours de l'année académique 2010-2011, la Communauté flamande a vacciné gratuitement 30.393 jeunes filles, soit près de 85 % de la population cible (les 35.887 élèves inscrites en première année du secondaire, en septembre 2010).

Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le vaccin sera proposé pour la première fois, cette année, aux 26.000 jeunes filles inscrites en 2^e année du secondaire. La ministre a passé un contrat de fourniture de quatre ans avec la firme GSK, qui produit le Cervarix.

La députée MR Sybille de Coster-Bauchau s'interroge sur le « revirement de la

ministre, qui ne semblait guère convaincue de l'intérêt d'une campagne de vaccination ciblée... Quels éléments objectifs motivent ce changement d'attitude ? ».

Faux sentiment de sécurité

Florence Reuter, qui siège également sur les bancs du MR, rappelle les incertitudes qui pèsent sur le vaccin : « La durée inconnue de son efficacité, le fait qu'il n'agit que contre certaines souches du virus, le fait que la vaccination peut donner un faux sentiment de sécurité alors qu'un dépistage par frottis reste indispen-

sable... »

La députée ajoute que la ministre autrichienne de la santé a décidé, en 2008, de cesser de recommander la vaccination suite au décès post-vaccinal de deux jeunes filles... « Je ne suis pas défavorable au vaccin mais mon souci, c'est que les parents qui décident d'opter pour la vaccination de leur fille le fassent en pleine connaissance de cause. Il revient aux pouvoirs publics de leur fournir une information objective sur les avantages et les inconvénients du vaccin. » ■

RICARDO GUTIÉRREZ



LE VACCIN contre le papillomavirus (HPV) n'offre pas une protection intégrale contre le cancer du col de l'utérus. Le MR exige une information objective des parents. © D.R.

LE CHIFFRE
26.000

C'est le nombre de jeunes filles inscrites en 2^e année du secondaire, dans les écoles wallonnes et bruxelloises, qui se verront proposer, cette année, la vaccination contre certaines souches du virus HPV responsables de 70 % des cancers du col de l'utérus. C'est le vaccin Cervarix (GSK) qui a